

Actualités des marchés publics

Cours Synthèse de 1 jour

Réf : AMR - Prix 2021 : 910€ HT

Ce cours vous présentera les évolutions récentes du droit et les dernières actualités réglementaires et jurisprudentielles concernant les marchés publics.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Décrypter l'actualité législative et réglementaire des marchés publics

Faire le point sur l'actualité jurisprudentielle

Mettre en application les nouvelles modalités de passation et d'exécution d'un marché

Maîtriser les nouvelles mesures relatives au délit de favoritisme et de corruption.

TRAVAUX PRATIQUES

Apports théoriques, exercices pratiques, échanges et études de cas.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 01/2020

1) Les évolutions en matière de passation d'un marché

- Les nouveaux seuils de publicité.
- Les nouvelles procédures de passation des marchés.
- La définition des besoins : le sourcing.
- Les dernières obligations relatives à la dématérialisation.

2) Les modifications relatives au montage contractuel d'un marché

- Les évolutions des règles d'allotissement d'un marché : le cas des offres variables.
- Les différentes formes de marchés : marchés ordinaires, marchés à bons de commandes, marchés à tranches...
- Les modifications des règles concernant les pièces d'un marché : le DUME.
- Les évolutions des obligations des acheteurs et des candidats en matière de contractualisation.
- les nouveaux critères de sélection des offres.

3) Les évolutions en matière d'achèvement de la procédure de marché

- Les techniques d'analyse des offres.
- Le cas particulier de l'offre anormalement basse.
- La régularisation des offres irrégulières.
- Les obligations de notification d'un marché.
- Les règles juridiques d'archivage d'un marché.
- Focus : les nouveaux cas de modification du marché.

4) L'actualité relative à l'exécution d'un marché

- Les opérations de vérification des prestations.
- Le règlement financier d'un marché : avance, acomptes, solde...
- Le paiement des sous-traitants.
- Les règles relatives aux délais de paiement et aux intérêts moratoires.

PARTICIPANTS

Professionnels chargés de l'application du Code des marchés publics.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers différents moyens (QCM, mise en situation, quiz...). Le stagiaire évalue sa progression et ses acquis à l'issue de la formation.

L'intervenant valide la progression pédagogique du stagiaire et précise les outils utilisés pour la validation des acquis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Les évolutions de la réglementation concernant le référé précontractuel, le référé contractuel et la suspension.
- Les nouvelles mesures relatives au délit de favoritisme et au délit de corruption.
- Focus : la possibilité d'interdire la sous-traitance.

LES DATES

Nous contacter